

Du quinze novembre deux mil treize, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce conseil qui aura lieu à la mairie le vingt et un novembre deux mil treize.

COMMUNE DE COURTENAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2013

Le vingt et un novembre deux mil treize à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Marcel Tournier, Maire.

Georges RINCHET a été nommé secrétaire de séance.

Michel FLAMAND a donné pouvoir à Laurence MARION

Bernard DUBOST a donné pouvoir à Hélène BASCOL

Jean-Michel ARÈNE a donné pouvoir à Jean-Claude ROMATIER.

Gilles MOREAU a donné pouvoir à Serge SIRIOUD.

Christophe BERNARD absent et excusé

Le Maire ouvre la séance. Il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du Conseil du vingt septembre deux mil treize.

Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte rendu est approuvé par les conseillers présents ou représentés en début de séance.

RPOS :

Le Maire rappelle la délibération du onze juillet deux mil treize. Les deux rapports sont finalisés et validés par la Direction Départementale des Territoires.

VOIRIE :

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de voirie (programme 2012-2014) confiée au Cabinet BEIRA, le Maire précise les éléments de ce marché. Compte tenu du complément AVP et du programme de travaux modifié, le conseil émet un avis favorable aux l'avenants suivants :

- n°1 pour un coût de 13.324,62 euros TTC,
- n°2 pour un montant de 14.733,93 euros TTC

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Le conseil décide de fixer pour 2013 la participation de chaque locataire de bâtiments communaux en fonction de chaque situation. De ce fait, la participation s'élève à :

- 89.81 € pour Monsieur GOMOT Joël
- 67.52 € pour Madame LO JACONO Sylviane.

MODIFICATION DE STATUT CCPC :

Modification statuts CCPC nouvelles compétences « très haut débit – rivières – maintien à domicile – transport élèves »

M. le Maire expose au conseil les débats intervenus ces derniers mois concernant les domaines d'intervention de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs. Ces débats ont conduit à la délibération N° 98 du 7 octobre 2013 par laquelle le conseil communautaire s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur de la prise de nouvelles compétences. Il est ainsi proposé de modifier l'article 2 des statuts de la CCPC pour ajouter les 4 points suivants :

- Au titre des compétences obligatoires - aménagement de l'espace : « *les communications électroniques, développement du haut et très haut débit* »

